



Direction de la Réglementation et  
de l'Attractivité Urbaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2025-88

**ARRETE D'IMPRATICABILITE DES TERRAINS ENGAZONNES  
du vendredi 14 février 2025 au dimanche 16 février 2025 inclus**

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour préserver l'état de ces terrains de sport ;

ARRETE

**Art. 1** – L'utilisation des terrains engazonnés listés ci-dessous est interdite à toute pratique sportive du vendredi 14 février 2025 au dimanche 16 février 2025 inclus.

Sont concernés :

- Stade de Cholette
- Stade de Pissardant
- Stade de Souché – terrains honneur et annexe
- Stade de Sainte Pezenne Bourg
- Stade de Saint Liguair – terrains honneur et annexe (sauf pour les entraînements des équipes régionales ;
- Stade de Grand-Croix – terrains honneur, annexe et rugby (sauf pour la rencontre : CRAN/LA ROCHEFOUCAULD prévue sur le terrain de rugby le dimanche 16 février 2025)
- Stade de la Mineraie - terrains A, B et C (sauf pour les rencontres : U15 REGION 1 CHAMOIS NIORTAIS/SAINTES, U17 REGION 2 SAINT FLORENT/CHATELLERAULT, U18 FEMININES CHAMOIS NIORTAIS/ TRELISSAC U13 1D CHAMOIS NIORTAIS/ BRESSUIRE prévues le samedi 15 février 2025)
- Stade de massujat – terrains A, B et C (sauf pour la rencontre REGION 2 Saint Florent/ CENON prévue sur le terrain honneur le dimanche 16 février 2025)
- Stade Espinassou – terrains honneur, annexe et rocade (sauf pour les équipes Nationale 2 et Espoirs du Niort Rugby Club)

**Art. 2** – Le présent arrêté est notifié aux clubs sportifs concernés. Il est publié et affiché à l'entrée de l'enceinte sportive.

**Art. 3** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en Mairie à Niort, le 12/02/2025

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
La Directrice Générale Adjointe



**Carole CHEUCLE**